

Mais poursuivons : “ Nul n'est présenté au Conseil à moins d'avoir pris en présence d'un prêtre au moins depuis deux mois l'engagement dont il est parlé plus haut.” Evidemment, le temps de voir si l'on est sérieux.

Et, dans l'une des séances solennelles, qui ont lieu quatre fois l'an, le candidat sera tenu de faire publiquement sa profession de foi d'abstinent. Or, cet engagement, privé d'abord et public ensuite, ne satisfait pas encore le fondateur du *Cercle*. Il exige “ qu'il soit renouvelé et confirmé un an, puis trois ans, puis enfin cinq ans après l'admission dans la société.” On ne saurait s'entourer de garanties plus sérieuses, ni prendre des moyens plus efficaces pour faire des tempérants et des sobres. Ce sont là de fameux exemples de courage et de bonne volonté ; des exemples de grande valeur et un apostolat des plus éloquents.

Voilà évidemment qui est nouveau, et combien riche de conséquence ! et qui dénote chez l'auteur des *CERCLES* une rare connaissance des ressources morales de l'individu ! C'est une main secourable qu'il tend, mais forte et puissante quand une fois elle a saisi la nôtre, et combien ferme pour faire et refaire des hommes. Bien qu'elle paraisse rigoureuse et sévère, cette disposition du règlement, elle est au contraire tout à fait miséricordieuse, car elle tient son protégé comme en suspens, elle lui donne le temps de se fortifier, puis d'acquérir la sagesse que procure toute crainte salutaire.

Nul ne sera surpris d'apprendre que le règlement est aussi pourvu d'un code pénal. Il y a une sanction : “ Toute infraction entraîne l'expulsion de la société. Les membres s'engagent à faire connaître les délinquants, et le père directeur pourra prononcer l'exclusion.” Voilà qui ressemble fort à la police. Non pas ; cette règle un peu sévère ne l'est pas trop pour les membres du *Cercle* qui l'ont acceptée telle qu'elle est. Si l'on veut être amis, il faut savoir se respecter soi-même encore une fois, et pour devenir un modèle et surtout un apôtre, il faut être capable de bon exemple.

Suivant en cela l'usage des sociétés américaines, le *Cercle* Lacordaire possède un insigne particulier pour chacun des degrés, qui correspondent aux renouvellements dont nous avons parlé : l'*aspirant* reçoit et porte l'insigne du premier degré. Il se décrit comme suit ; “ Mince croix d'argent sur fond d'azur cerclé d'un mince filet d'argent également.” Le filet de la croix ou du cercle se dédouble pour les grades supé-